

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**23 SEPTEMBRE 2021**

L'an 2021, le 23 septembre, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SIARNC – 3 route de Septeuil – 78640 Villiers-Saint -Frédéric, sous la présidence de Monsieur Francis LE GOFF.

**Etaient présents :**

Mme BRIOT Julie, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JACQUES Bernard, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. WILLEMOT Georges

**Procuration(s) :**

M. RECOUSSINES Michel donne pouvoir à M. COULOMBEL Simon, M. THEVIN Damien donne pouvoir à M. LEMAITRE Patrick, M. TRITZ Jérôme donne pouvoir à M. PHILIPPE Claude, Mme VENANT Annick donne pouvoir à Mme GONTHIER Annie, M. TUFFIER Sébastien donne pouvoir à M. LE GOFF Francis

**Etai(ent) absent(s) :**

M. CHARRUAU Alain, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, Mme GOUSSON Adeline, M. JOUIN Dominique, M. LANCESTREMER Armand, M. LAVENANT David, M. MENGELLE TOUYA Thomas, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BOURDEAUX Patrick, Mme CHANCEL Françoise, M. GOEPP Arnaud, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien, M. TRITZ Jérôme, M. TUFFIER Sébastien, Mme VENANT Annick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise

**ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

1. DECISION MODIFICATIF N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL DU SIARNC
2. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG
3. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) 2020
4. POINTS DIVERS ET DECISIONS DU PRESIDENT
  - A - DECISIONS DU PRESIDENT
  - B - MOUVEMENTS DE PERSONNEL
  - C - ARRET DE L'ETUDE SUR LES EAUX PLUVIALES
  - D - PRESENTATION DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

## COMPTE RENDU

M. Francis LE GOFF, Président du SIARNC, ouvre la séance.

### 1. DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL DU SIARNC

Certains ajustements au budget Principal voté le 11 février 2021 sont nécessaires :

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget principal du SIARNC a besoin de crédits supplémentaires pour équilibrer les natures suivantes :

- **Article 6534 - Cotisations de sécurité sociale des élus : + 3 200 €**  
Avec le nouveau mandat, le SIARNC cotise pour un élu de plus pour la sécurité sociale. Des crédits supplémentaires sont nécessaires sur cette ligne.
- **Article 6518 - Logiciels informatiques : + 2 800 €**  
Le BP 2021 a été élaboré sur la base des dépenses annuelles. Des besoins supplémentaires sont nécessaires pour des dépenses non récurrentes notamment pour une clé de signature électronique suite au changement de personnel, pour l'abonnement pour le GPS acquis en 2020 et pour le renouvellement de l'anti-virus informatique facturé pour une période de 3 ans.

Il est proposé de prendre les crédits supplémentaires au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- **Article 6255 – Frais de déménagement :**  
BP 30 000 €, réalisé 21 470 € et de transférer les 6 000 € nécessaires au chapitre 65 depuis cet article afin de garder l'équilibre budgétaire.

Il est donc proposé de présenter la Décision Modificative n°2 suivante :

| DEPENSES   |               |
|--|---------------|
| Article (chapitre) - Opération                               | Montant       |
| 6255 (011) : Frais de déménagement                           | -6 000,00 €   |
| 6518 (65) : Autres   | 2 800,00 €    |
| 6534 (65) : Cotisations de sécurité sociale - part patronale | 3 200,00 €    |
| <b>Total</b>   | <b>0,00 €</b> |

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- VOTE la Décision Modificative n°2 du budget principal du SIARNC

## **2. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG**

---

Actuellement le SIARNC dispose de l'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour couvrir le risque financier découlant de ses obligations statutaires vis-à-vis de ses agents conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'échéance du contrat groupe actuellement en cours est fixée au 31 décembre 2022.

Le CIG demande aux collectivités qui souhaitent participer à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire de délibérer et de transmettre leur dossier avant le 17 décembre 2022. La procédure de remise en concurrence se déroulera de janvier à juillet 2022 avec une date d'effet du prochain contrat fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- De se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

## **3. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) 2020**

---

Comme chaque année, le SIARNC présente en conseil syndical le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'année précédente en vue de son approbation. Seuls les chiffres clés du rapport sont présentés, le RPQS dans sa globalité sera mis en ligne sur le site internet du SIARNC et diffusé aux communes.

La carte du territoire a été retravaillée fin 2020 pour l'intégrer dans les documents de communication, et est insérée dans le RPQS.

Les points présentés en séance concernant le RPQS 2020 sont les suivants :

- Patrimoine du syndicat : nombre d'abonnés, de stations d'épuration, de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées, de km de réseau, de postes de refoulement, de déversoirs d'orage et montant du budget principal.
- Retour sur les interventions d'exploitation 2020 par type d'intervention et par commune. Pour mémoire, le graphique présentant les contrôles de branchement par commune concerne essentiellement des demandes réalisées dans le cadre de ventes immobilières.
- Indication des études et travaux réalisés en 2020.
- Présentation des indicateurs.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- De prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement (RPQS) 2020 qui sera envoyé en un exemplaire au Maire de chaque commune, pour être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2021
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

Les communes de 3500 habitants et plus, devront de plus le tenir à la disposition du public durant les quinze jours qui suivront la présentation au Conseil Municipal.

#### 4. POINTS DIVERS

---

##### A : DECISIONS DU PRESIDENT

Information faite par le Président des décisions passées depuis le dernier Comité Syndical :

- 2021 05 17 : Signature d'une convention pour le recouvrement des redevances des eaux usées de la commune de Maurepas avec la société VEOLIA COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.
- 2021 05 28 : Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n° 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein du SIARNC.
- 2021 06 02 : Signature d'une convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion.
- Attribution du marché 2021-065 « Stations d'épuration, postes de refoulement, postes haute tension et appareils de levage : mission de vérification des installations électriques et des appareils de levage »
  - 2021 07 07 Lot 1 « Vérification périodique des installations électriques du SIARNC » à la société QUALICONSULT EXPLOITATION SAS, 1 bis rue du Petit Clamart, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY pour un montant annuel de 4 385 € HT.
  - 2021 07 07 Lot 2 « Vérification périodique des appareils de levage du SIARNC » à la société QUALICONSULT EXPLOITATION SAS, 1 bis rue du Petit Clamart, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY pour un montant annuel de 3 295 € HT.
- 2021 07 15 : Avenant n° 3 au marché 2018 035 de travaux de création des réseaux d'assainissement en domaine public et en domaine privé de Bazoches-sur-Guyonne, Méré et Montfort-l'Amaury, tranche optionnelle 1 « Bazoches sur Guyonne (Bazoches 1 : centre bourg) » qui modifie la répartition entre co-traitants et sous-traitants.

##### B : MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Plusieurs mouvements de personnel sont présentés sur l'organigramme du SIARNC :

- Arrivée d'Agnès ADAM sur le poste de responsable administratif et financier le 23 août 2021, en remplacement de Virginie GOUIN.
- Arrivée de Sandrine PERRAULT sur le poste de responsable travaux le 06 septembre 2021, en remplacement d'Anaïs DANCOT.
- Finalisation du dossier CNRACL de Patrice PIPELIER agent d'exploitation avec départ à la retraite fixée au 22 janvier 2021.
- Départ suite à demande de détachement au 01 novembre 2021 d'Aurélien KELLAL, gestionnaire finances et RH. Une offre d'emploi pour ce poste a été diffusée début septembre.

##### C : ARRET DE L'ETUDE SUR LES EAUX PLUVIALES

Suite à la présentation des enjeux sur la gestion patrimoniale des eaux pluviales lors du comité syndical du 26 septembre 2019 et notamment la nécessité de réaliser un bilan complet sur le patrimoine Eaux Pluviales des communes, une consultation a été lancée par le SIARNC début 2020.

La mission a été attribuée au bureau d'études EGIS EAU pour un montant de 45 k€, réparti dans la proposition du candidat en phase 1 - état des lieux- pour 32 720 € HT et une phase 2 - rédaction des CCTP par commune - pour 12 240 € HT

L'état des lieux a été réalisé avec chaque commune d'octobre 2020 à février 2021, le rapport de phase 1 est en cours de finalisation.

L'arrêt de la mission en fin de phase 1 est en cours de réflexion, par décision de résiliation unilatérale du maître d'ouvrage pour motif d'intérêt général (abandon du projet), prévue par le code de la commande publique. Le CCAG Prestations Intellectuelles prévoit pour cette résiliation de marché des indemnités de résiliation de 5 % du montant des prestations non réalisées.

Le rapport présentant l'état des lieux sera transmis à chacune des communes.

#### **D : PRESENTATION DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS**

Un diaporama relatif à la gestion différenciée des espaces verts a été projeté détaillant les points suivants :

- Qu'est-ce que c'est ?
- Quels sont ses bénéfices ?
- Comment elle est intégrée dans le marché d'entretien des espaces verts ?
- Présentation du zonage de gestion différenciée par station d'épuration.

Il est précisé que le prochain Comité Syndical se déroulera le jeudi 16 décembre à 18h00.

La séance est levée à 18h40



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis LE GOFF".

Francis LE GOFF

